

CSE

Formation (Renouvellement) Membres du CSE missions santé, sécurité et conditions de travail

Durée : 3 jours (21 h)

Public : Membres CSE réélus pour un nouveau mandat

	Code produit	Tarifs *	Participants	Modalités spécifiques
INTERVISIO	V112	595 € par participant	De 1 à 10 participants	S'assurer que le(s) participant(s) puissent suivre une formation en distanciel dans de bonnes conditions
INTER	P112	650 € par participant	De 1 à 15 participants	
INTRA	P113	2 990 € pour 1 groupe	De 1 à 15 participants	
INTRAVISIO	V113	2 850 € pour 1 groupe	De 1 à 10 participants	S'assurer que le(s) participant(s) puissent suivre une formation en distanciel dans de bonnes conditions

* Les tarifs sont nets de TVA, les formations en INTRA engendrent des frais > Nous consulter

Objectifs :

- Actualiser les connaissances sur les obligations légales du CSE en matière de sécurité et santé au travail.
- Adapter les actions à la nouvelle réglementation et aux pratiques actuelles de prévention des risques.
- Optimiser le rôle d'élu dans la mise en œuvre des actions visant à améliorer les conditions de travail.

Programme :

1. Le périmètre de la santé et sécurité au travail :

- **Renforcer la maîtrise des bases de la santé et sécurité au travail**
 - Révision des concepts fondamentaux de sécurité et prévention.
 - Actualisation des connaissances sur les ressources santé/sécurité spécifiques à l'entreprise.
- **Surmonter les obstacles et enjeux de la prévention**
 - Identifier les nouveaux défis dans la mise en place d'une politique de prévention.
 - Actualiser les compétences pour évaluer les conséquences d'une « non-sécurité ».
- **Révisions des notions d'accidents et maladies professionnelles**
 - Redéfinir les concepts d'accident du travail (AT), de maladie professionnelle (MP), et d'accident de trajet.
 - Analyser les dernières statistiques nationales, sectorielles, et d'entreprise pour une vision actualisée.
- **Évaluation des risques et indicateurs clés**
 - Mettre à jour les connaissances sur les risques spécifiques aux métiers.
 - Renforcer la compréhension des indicateurs de fréquence (TF) et de gravité (TG).
 - Explorer les niveaux de culture sécurité actuels dans les entreprises.
- **Évaluation des enjeux économiques liés à la sécurité**
 - Revoir les coûts directs et indirects des accidents, et comprendre leur impact économique



2. Les aspects juridiques et réglementaires pour le CSE :

- **Actualisation des responsabilités en prévention**
 - Rappeler les niveaux de responsabilité de chaque acteur en matière de prévention.
 - Revoir les implications civiles et pénales des salariés, encadrants, référents sécurité, employeurs et du CSE/CSSCT.
- **Mise à jour des textes de loi et procédures**
 - Réviser les textes de référence (lois, ordonnances, décrets) pour intégrer les dernières évolutions.
 - Revoir les procédures de droit d'alerte et de retrait, et s'assurer de leur application en entreprise.

3. Le CSE : Missions en Santé, Sécurité et Conditions de Travail :

- **Actualiser les compétences en matière de SST au sein du CSE**
 - Renforcer les capacités d'analyse, de collaboration et de négociation pour émettre des avis motivés.
 - Actualiser les connaissances sur les moyens dont dispose le CSE pour ses missions en SST.
- **Révision du fonctionnement et des moyens du CSE**
 - Rappel des rôles, missions et limites du CSE dans le domaine de la SST.
 - Révision de l'organisation des réunions, crédits d'heures, et accès aux ressources.
- **Documents obligatoires et consultations**
 - Revoir les documents réglementaires (bilan annuel, PAPRI Pact, BDESE, ...).
 - Mettre à jour les connaissances sur les consultations régulières et ponctuelles (loi santé et environnement 2021).
- **Renforcement du savoir-être en SST**
 - Encourager le CSE à agir en tant que force de proposition proactive pour la prévention.

4. Fondamentaux de la Prévention :

- **Actualisation des principes de prévention des risques professionnels**
 - Revoir les définitions de danger, risque, dommage, et les notions d'évitement.
 - Mettre à jour les pratiques de prévention, protection, et information.
 - Révision des 9 principes généraux de prévention pour une meilleure application en entreprise.

5. Analyse a Priori des Risques : Agir avant l'Accident :

- **Actualiser les pratiques d'évaluation des risques**
 - Revoir les méthodes d'évaluation des risques professionnels et participer activement à leur mise en œuvre.
 - Identifier de nouvelles pistes d'amélioration sur le terrain pour réduire les risques.
 - Mettre à jour les connaissances sur le Document Unique et le plan d'action.
- **Plan de prévention et visites de sécurité**
 - Comprendre les dernières évolutions des plans de prévention et protocoles de sécurité.
 - Conduire des visites de sécurité régulières, en s'appuyant sur des grilles d'évaluation révisées.



6. Analyse a Posteriori des Risques : Agir après l'Accident :

- **Renouveler les connaissances sur l'analyse des accidents**
 - Apprendre à utiliser chaque incident comme un outil d'amélioration et de prévention.
 - Approfondir la méthode de l'arbre des causes pour une analyse plus efficace des accidents.
- **Mise à jour des méthodes d'enquête**
 - Actualiser les pratiques d'enquête en accidentologie (méthodes I TA MA MI et OTHU).
 - Renforcer la capacité à émettre des propositions d'amélioration post-accident.

7. Prévention des Risques Psychosociaux (RPS) :

- **Révision des bases et prévention des RPS**
 - Mettre à jour les connaissances sur les risques psychosociaux et leurs spécificités.
 - Renforcer le rôle du CSE en matière de prévention des RPS dans l'entreprise.
- **Intégration actualisée des RPS dans le Document Unique**
 - Revoir les niveaux de prévention des RPS et s'assurer de leur intégration dans le Document Unique.

Prérequis :

Savoir lire et écrire la langue française

Être réélu au CSE et/ou à la CSSCT

Moyens techniques et pédagogiques :

- Organisme agréé pour dispenser la formation aux membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail par l'arrêté préfectoral n° 2023/DREETS/Pôle Travail/19
- L'animation s'appuie sur une alternance d'apports théoriques (exposés, diaporamas, paperboard...) et de mises en pratique au travers d'exercices, d'études de cas et d'échanges avec les participants. Le formateur veillera à permettre aux participants de confronter leur bonne compréhension des concepts en facilitant l'échange et la discussion.

Intervenant et moyens d'encadrement :

- Formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels et maîtrisant le contexte réglementaire et organisationnel des Instances Représentatives du Personnel.





Modalités d'évaluation :

Mises en situation

Etude de cas

QCM



Informations complémentaires :

Les participants reçoivent les accès à une boîte à outils numériques permettant de donner une suite active à leur formation.

